

La communauté de brigades de Monségur – Pellegrue

La communauté de brigades de MONSEGUR est composée de 12 militaires répartis sur les brigades de MONSEGUR et PELLEGRUE. Elle a pour charge la surveillance des deux cantons. Cette organisation permet de disposer des effectifs et des moyens suffisants pour assurer les différentes missions attribuées à la gendarmerie (sécurité publique, police judiciaire, sécurité routière, accueil, interventions diverses, contact avec la population et renseignements). La complémentarité des deux unités permet de donner 24 heures sur 24 une réponse à l'événement, même au-delà des périodes d'ouverture et d'accueil du public.

Une permanence est assurée chaque jour dans l'une des deux unités pour l'accueil du public. Après 19 heures, les appels par le numéro direct ou le 17 sont déviés sur le centre opérationnel de la gendarmerie de Bordeaux, qui déclenche l'intervention de la patrouille la plus proche.

Horaires d'ouverture des deux unités :

Monségur : Tél 05.56 .71.97.40

Lundi, jeudi et samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h, le vendredi de 8 h à 12 h

Pellegrue : Tél : 05.56.61.59.45

Mardi, mercredi, de 8 h à 12 et de 14 h à 19 h, vendredi de 14 h à 19 h, dimanche de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

Jours fériés : de 9 h à 12 et de 15 h à 19 h

Opération tranquillité vacances :

L'opération tranquillité vacances mise en place les années précédentes se poursuit. Si vous partez en vacances n'importe quand dans l'année, signalez votre départ à la brigade de votre domicile afin que des surveillances particulières soient effectuées autour de chez vous en votre absence.

Opération tranquillité séniors et réflexes de sécurité au quotidien :

Les personnes âgées volontaires déposent leur demande directement à la brigade ou par l'intermédiaire des partenaires (Mairies, services sociaux, associations...). Des visites individualisées entre la gendarmerie et les personnes âgées les plus exposées sont mises en place, ainsi que des patrouilles auprès des domiciles de ces personnes lorsque des circonstances particulières le justifient. L'opération tranquillité seniors, c'est également une campagne de sensibilisation aux réflexes de la sécurité au quotidien, des brochures sont disponibles auprès de la gendarmerie et ont également été distribuées dans les mairies.

Point sur les cambriolages :

Cette année a vu une augmentation des cambriolages. En effet, de nombreux vols (commerces, résidences et autres) ont été recensés sur le ressort des cantons de Monségur et Pellegrue. La plupart des faits concerne des garages, cabanons, exploitations agricoles, locaux techniques et industriels divers. Les voleurs y dérobent principalement de l'outillage, du gaz oil, et de la ferraille.

En ce qui concerne les cambriolages de résidences principales (moins nombreux), ils sont la plupart du temps commis en journée, en l'absence des propriétaires, les malfaiteurs recherchant en priorité les bijoux, l'argent et les petits objets de valeurs.

Si vous êtes victime d'un cambriolage, ne touchez à rien, ne manipulez aucun objet, ceci en vue de préserver les traces et indices nécessaires aux investigations techniques et scientifiques; ce qui multiplie les possibilités d'identifier les auteurs des faits. Contactez alors immédiatement de jour comme de nuit la gendarmerie en composant le 17 ou le numéro de votre brigade locale. Une patrouille se rendra immédiatement sur les lieux pour procéder à l'enquête.

N'hésitez pas à signaler à la gendarmerie, tout comportement suspect, toute présence insistante et étrangère à votre quartier, la sécurité est l'affaire de tous.

Escroqueries :

Nous mettons en garde les internautes sur les escroqueries qui se développent sur internet. Il est par exemple fortement déconseillé de transmettre des paiements par « western union » sans avoir reçu votre objet acheté sur un site internet d'annonces entre particuliers. Même sans le code de validation, le transfert sera effectué sans plus aucun recours et vous ne recevrez jamais votre bien. Dans le doute, n'hésitez pas à contacter votre brigade locale pour un conseil.

Recrutement :

La gendarmerie nationale recrute en 2012 des sous-officiers et des gendarmes adjoints volontaires.

- Vous avez entre 17 et 26 ans, vous êtes ouvert sur le monde qui vous entoure. Devenez gendarme adjoint volontaire afin de participer activement à la vie de vos concitoyens en acquérant une première expérience professionnelle. Contactez votre brigade de gendarmerie pour l'établissement du dossier de candidature.
- Vous avez entre 18 et 35, vous souhaitez devenir gendarme. Les candidatures de sous-officiers se font maintenant directement sur internet : <http://www.lagendarmerierecrute.fr/>. N'hésitez pas à passer nous voir pour découvrir toutes les facettes de notre métier.

L'adjudant-chef Christophe BARRERE

Commandant la communauté de brigades de Monségur - Pellegrue